

POLLUTION DE L'AIR PAR LES PARTICULES FINES- PRÉVISIONS

07 sep

ALERTE

08 sep

NORMAL

Loire-Atlantique

communiqué du 07/09/2023 à 12h00



AUJOURD'HUI : 07 septembre 2023

DEMAIN : 08 septembre 2023



Légende

Procédure d'alerte

Procédure d'information

Aucun dispositif actif



MESURES REGLEMENTAIRES par arrêté préfectoral

07 sep

tout public - rappel de l'interdiction de tout brûlage à l'air libre, sauf pour motif de sécurité publique.

Si des mesures complémentaires sont prises par le Préfet, elles feront l'objet d'un communiqué spécifique émis par la Préfecture.

RECOMMANDATIONS COMPORTEMENTALES

07 sep

- tout public

- évitez l'utilisation de la voiture en solo, privilégiez les transports en commun et le covoiturage. pour les trajets courts, pensez à la marche à pied ou au vélo. Les entreprises et administrations sont invitées à adapter les horaires de travail pour faciliter ces pratiques. Le recours aux audio/visio-conférences et au télétravail est recommandé.
 - si vous prenez votre voiture, adoptez une conduite souple et modérez votre vitesse.
 - maîtrisez la température dans votre logement ou votre lieu de travail.
 - évitez l'utilisation, en chauffage d'agrément, des cheminées à foyers ouverts ou des poêles et inserts anciens.
- agriculture

- pour l'épandage, privilégiez les procédés moins émetteurs d'ammoniac (pendillards ou injection...) et procédez à l'enfouissement rapide des effluents.
 - vérifiez le bon fonctionnement de vos équipements de chauffage des bâtiments d'élevage et serres (températures, entretien des équipements...).
- industrie/ construction

- vérifiez le bon fonctionnement des équipements de combustion et des dispositifs de dépollution. Sous réserve des conditions de sécurité, reportez les opérations ponctuelles les plus émettrices de polluants.
 - réduisez l'utilisation des groupes électrogènes.

plus d'informations

Ce communiqué est diffusé par Air Pays de la Loire par délégation du Préfet du département.

POLLUTION DE L'AIR

air

pays de la loire

www.airpl.org

02 28 22 02 02

contact@airpl.org

RÈGLEMENTATION

PRÉFET DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

Liberté
Égalité
Fraternité

SANTÉ

ars

Agence Régionale de Santé

RECOMMANDATIONS SANITAIRES

Il n'est pas nécessaire de modifier vos pratiques habituelles d'aération et de ventilation.

07 sep

tout public

- réduisez, voire reportez les activités physiques et sportives intenses (qui obligent à respirer par la bouche), dont les compétitions.
- privilégiez des sorties plus brèves et celles qui demandent le moins d'effort.
- en cas de gêne respiratoire ou cardiaque, consultez un professionnel de santé.

personnes sensibles
et vulnérables *

- privilégiez les activités physiques et sportives modérées.
- évitez les zones à fort trafic routier, aux périodes de pointe.
- privilégiez des sorties plus brèves et celles qui demandent le moins d'effort.
- en cas de gêne respiratoire ou cardiaque, consultez un professionnel de santé.
- prenez conseil auprès de votre médecin pour savoir si votre traitement médical doit être adapté.

*** personnes sensibles aux pics de pollution : personnes se reconnaissant comme sensibles lors des pics de pollution et/ou dont les symptômes apparaissent ou sont amplifiés lors des pics (par exemple : personnes diabétiques, personnes immunodéprimées, personnes souffrant d'affections neurologiques ou à risque cardiaque, respiratoire, infectieux).**

*** personnes vulnérables : femmes enceintes, nourrissons, enfants de moins de 5 ans, personnes de plus de 65 ans, sujets asthmatiques, souffrant de pathologies cardiovasculaires, insuffisants cardiaques ou respiratoires**

ETENDUE ET ORIGINE DE L'ÉPISODE DE POLLUTION

Les niveaux en PM10 augmentent sur toute la région en lien avec le passage du nuage de sable saharien. Le seuil d'information et de recommandation a été dépassé sur les 5 départements, sur constat, pour la journée du 6/09/23. Ce seuil d'information et de recommandation devrait à nouveau être atteint pour la journée du 7/09/23 sur le département 44, justifiant un niveau d'alerte sur persistance pour ce département.

plus d'informations

Ce communiqué est diffusé par Air Pays de la Loire par délégation du Préfet du département.

POLLUTION DE L'AIR

air pays de
la loire
www.airpl.org
02 28 22 02 02
contact@airpl.org

RÈGLEMENTATION


**PRÉFET
DE LA LOIRE-
ATLANTIQUE**
Liberté
Égalité
Fraternité

SANTÉ

ars
Agence Régionale de Santé

www.airpl.org

www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr
www.loire-atlantique.gouv.fr

www.ars.paysdelaloire.sante.fr